

**MAIRIE DE MENESPLET
10, RUE DE LA REPUBLIQUE
24700 MENESPLET**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU **Jeudi 17 octobre 2019**

Étaient présents : M. CHAUSSADE, M. BAÏDA, Mme PILET, M. LAMOTHE, Mme GUILLAUME, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, Mme JUKOWSKI, M. LACOMBE, Mme VINCENT, M. DECOLY, Mme QUIVIGER,

Absents excusés : M. SERRE (procuration à M. LAMOTHE), Mme ANTUNES, M. LAURIERE, Mme ARVIEUX, Mme RONDA, M. GOUGAY.

Monsieur COUSTILLAS a été nommé secrétaire de séance

I – Délibérations

1 – Décision modificative n°1 – Virements de crédits – Budget général (2019.05.001)

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin régler les dépenses relatives à La participation de la commune à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication au SDE 24, ainsi qu'à la mise en place d'un poteau d'incendie il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Sens	Compte	Montant
Investissement dépenses	2041511 (204)	- 12 500.00 €
Investissement dépenses	2041512 (204)	+ 10 000.00 €
Investissement dépenses	21568 (21)	+ 2 500.00 €

2 – Acquisition parcelles – Rue Stéphane Grappelli et Route du Buzet (2019.05.002)

Le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs parcelles longeant le chemin rural dénommé aujourd'hui « Rue Stéphane Grappelli » et la voie communale 211 dénommée « Route du Buzet » ont été classées emplacements réservés dans le PLU, en vue de leur élargissement.

- Après négociation, les époux FRIQUET, propriétaires des-dites parcelles, ont donné leur accord pour céder à la commune de Ménésplet, une superficie totale de 444 m², pour la somme de 1€.
- La partie nécessaire à l'élargissement de la voie communale n° 211 relative à la « Route du Buzet » sera classée dans le domaine public communal (article L141-3 du Code de la Voirie Routière) pour sa superficie : 44 m² [D 1839] et 35 m² [D 1854] soit un total de 79 m².
- La partie relative à l'assiette du chemin rural sera intégrée dans le domaine privé communal : 42 m² [D 1839] ; 43 m² [D 1843] ; 166 m² [D 1847] ; 32 m² [D 1849] ; 16 m² [D 1851] ; 66 m² [D 1859] soit un total de 365 m².

Tous les frais inhérents seront supportés par la collectivité.
Cette acquisition se fera sous la forme d'un acte administratif.

3 – Modification des statuts du SDE24 (2019.05.003)

Le 10 Septembre 2019, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE24 qui porte sur la modification du zonage dû à l'intégration des communes nouvelles. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE24.

4 – Convention de mise à disposition de terrains avec ENEDIS (2019.05.004)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de travaux effectués par ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ; conduisant à l'implantation de d'un poste de transformation du courant électrique. Ce dernier sera installé sur l'accotement de la voie communale à l'intersection des rues Marcel Pagnol et Jacques Prévert, situées dans le domaine public. A cet effet, ENEDIS sollicite la commune de MENESPLET pour l'établissement d'une convention de mise à disposition de l'emplacement référencé ci-dessus.

5 – Concours du receveur municipal – Attribution d'indemnités (2019.05.005)

Le maire informe le conseil municipal de l'arrivée du nouveau trésorier pour lequel il leur demande de se prononcer afin :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de **100 % par an, à compter du 1^{er} septembre 2019,**
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à **Jean-François LAPAQUELLERIE,**
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

6 – Location foyer : tarif exceptionnel (2019.05.008)

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association « les voitures de Maremm » qui souhaiterait louer le foyer municipal pour y organiser un repas sur un week-end. Le Maire soumet à l'assemblée la possibilité d'appliquer un tarif préférentiel pour cette manifestation et propose le montant de 80 €.

7- Restitution (transfert comptable) de la salle de sports par la CCIDL (2019.05.007)

Lors de la fusion des deux communautés de communes ISLE DOUBLE et BASSE VALLEE DE L'ISLE, et conformément au rapport définitif de la CLECT, la compétence « équipements sportifs » a été restituée fin 2015 aux communes membres de l'ex CCBVI, c'est-à-dire Ménesplet, Le Pizou, Moulin-Neuf.

Toutefois, cette restitution n'ayant pas été suivie de la traduction comptable nécessaire à la sortie de l'actif de l'actuelle CCIDL desdits équipements, il convient de régulariser cette situation.

L'évaluation de ces biens se présente comme suit :

COMMUNE	EQUIPEMENT SPORTIF	N° INVENTAIRE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Commune de MENESPLET	Salle de Sports	90004554410011	669 949,33
	Salle de Sports	90004781034011	106 990,49
	Stade	90004554410011	65 610,50
TOTAL COMMUNE MENESPLET			842 550,32

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'intégration à l'état des équipements sportifs cités.

Face à la montée de la délinquance et des incivilités sur son territoire, la commune de Ménesplet souhaite mettre en place une politique volontariste de lutte contre ce phénomène, en intégrant le dispositif proposé par la Gendarmerie Nationale, appelé « Participation Citoyenne ».

Ménesplet rejoindrait ainsi plusieurs communes du territoire (Montpon-Ménestérol, Eygurande-Gardedeuilh, Saint Barthélémy de Bellegarde...) déjà adhérentes à ce projet.

Une présentation du dispositif a été effectuée à l'occasion de deux précédents conseils, à l'attention des membres du Conseil municipal, détaillant le protocole « Participation Citoyenne » établi entre Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Dordogne et Monsieur le Maire. Deux réunions publiques ont aussi eu lieu.

II – Informations

1 – informations communautaires : point sur les précédents comptes rendus

2- Revalorisation du RIFSEEP : il est proposé une augmentation de la partie IFSE. Le Maire propose de saisir le CDG 24 à l'occasion du prochain comité technique

3- Défibrillateur : Le maire informe le conseil qu'il a été commandé et livré cette semaine conformément aux prévisions budgétaires. Il sera prochainement posé devant le foyer.

4- Radars pédagogiques solaires : Monsieur BAÏDA et Madame PILET ont reçu un commercial qui leur a présenté ce type de radars.

5- Travaux Foyer et Mairie : Monsieur le Maire rappelle que des crédits ont été ouverts au budget 2019 pour l'acquisition de mobilier, rideaux au foyer et stores à la mairie. Actuellement le mobilier a été livré. Pour ce qui est des rideaux du foyer, un avis défavorable a été émis par le SDIS à cause des extracteurs de fumée mais un devis relatif aux films solaires à déposer sur les vitres va être accepté, il en est de même quant aux stores de la mairie.

Vu pour être affiché le lundi 21 octobre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ménesplet, le 21 octobre 2019


(sceau et signature)
Maire de Ménesplet
24 (Dordogne)